

## **RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2012**

### **RAPPORT ANNUEL**

Après avoir clôturé l'exercice 2011 sur un excédent de charges de près de 5 millions de francs, le conseil de fondation a décidé au milieu de l'année de rémunérer les avoirs de vieillesse 2011 au taux minimal prescrit légalement de 2% pour la partie obligatoire et au taux contractuel de 1,5% pour la partie surobligatoire. Il est donc d'autant plus satisfaisant pour lui de se pencher sur une année nettement plus positive et d'en dresser le bilan. Bien que très volatile, la bourse a constamment évolué à la hausse, n'entraînant que de légères baisses en mai et en octobre pour notre portefeuille. En raison du bon résultat annuel, le conseil de fondation a décidé de rémunérer aussi bien la partie obligatoire (taux légalement prescrit: 1,5%) que la partie surobligatoire (taux contractuel de Swiss Life: 1,25%) des avoirs de vieillesse à un même taux de 2,3%. Durant l'exercice en cours, 2,2 millions de francs ont également été attribués à des provisions afin de continuer à garantir le même taux sur les parties obligatoire et surobligatoire en 2013. Malgré ces rémunérations supplémentaires, constitution de provisions et adaptation de la réserve de fluctuation de valeurs, l'excédent de produits a approché les 10 millions de francs dans les comptes 2012. Le rendement des actifs gérés sous la responsabilité de la fondation s'est établi à 7,33%. Ce chiffre est d'autant plus réjouissant qu'il est de plus de 1% supérieur au rendement médian atteint en 2012 par les caisses de pensions selon les calculs de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Swiss Life a octroyé à la fondation une rémunération de 2,2% (contre 2,4% l'année précédente) des capitaux de couverture garantis par ses soins pour les futures prestations des actifs (avoirs de vieillesse), capitaux représentant 75% de l'ensemble des avoirs de vieillesse. A la fin de l'année, le degré de couverture sur les engagements dont notre institution de prévoyance assume le risque a atteint le niveau impressionnant de 117,38%. Sur l'ensemble des engagements, ce degré a été de 104,17%.

La marche des affaires a elle aussi amené son lot de bonnes nouvelles. Le nombre des assurés a ainsi dépassé la barre des 6 000 (6 049, +2,77% par rapport à l'année précédente). Comme l'année précédente, le volume des primes a dépassé 70 millions de francs, et les rachats facultatifs se sont chiffrés à près de 43 millions de francs. Le capital de couverture des actifs a donc franchi le seuil symbolique des 1 milliard de francs pour se monter à 1 057 624 015 de francs à la fin de l'année (+6,32%).

Pour sa part, la fondation PLUS reste confrontée à des débuts difficiles. D'après un plan d'exploitation soigneusement élaboré sur 5 ans, des pertes de l'ordre de 250 000 à 300 000 francs seraient inévitables lors des deux premières années, y compris en cas de bonne marche des affaires. Cette somme devrait toutefois être couverte par le capital de fondation. L'autorité de surveillance a donc elle aussi été d'avis qu'au moins 330 000 francs de capitaux devraient être consacrés à la fondation. Parallèlement à la solution d'une nouvelle fondation, le conseil de fondation examine celle d'une éventuelle affiliation à la nouvelle fondation collective INVEST de Swiss Life, qui propose elle aussi des solutions de prévoyance dans le domaine surobligatoire uniquement. Selon une première prise de position de l'autorité de surveillance de Zurich, cette solution serait elle aussi envisageable, à condition qu'une œuvre de prévoyance spécialement destinée aux membres de la SSO puisse être établie au sein de cette fondation collective.

Suite à la réforme structurelle de la LPP, nos règlement d'organisation et règlement relatif aux placements ont dus être remaniés, ainsi que toutes leurs annexes. Dans ce contexte, notre collaboration avec notre expert en matière de placements, M. Reichlin de PPCmetrics, s'est révélée extrêmement précieuse. L'une des tâches permanentes du comité du conseil de fondation consiste à

adapter nos différents plans de prévoyance aux nouvelles prescriptions et à l'évolution des conditions de marché. Sans les travaux préparatoires extrêmement poussés de notre partenaire chez Swiss Life, M. Roland Remund, cette tâche serait pratiquement insurmontable pour nous.

Le secrétariat a subi d'importants changements. Le cabinet Weber/Hostettler a réussi à louer tout un étage supplémentaire du bâtiment situé Münzgraben 2, et après quelques travaux de rénovation, Paul Hostettler, sa collaboratrice et ses collaborateurs ont emménagé le trimestre dernier dans de nouveaux locaux clairs et modernes au 4<sup>e</sup> étage. Le projet de longue date d'agrandir les locaux de notre secrétariat a ainsi enfin pu voir le jour. Cela faisait en effet déjà longtemps que les trois petites pièces du 2<sup>e</sup> étage ne parvenaient plus à répondre aux besoins croissants des deux fondations. Cet agrandissement des locaux a également permis de mieux isoler physiquement le secrétariat de la SSO.

Les comptes annuels suivants ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de notre organe de contrôle, la société Fiduria SA de Berne.

**COMPTES ANNUELS****BILAN**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Placements</b>	<b>1 147 880 772,51</b>	<b>1 055 739 103,00</b>
Liquidités	34 187 528,51	42 210 046,32
Créances	22 550 939,69	17 103 135,82
Immobilisations financières	1 091 142 304,31	996 425 920,86
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>15 191 735,52</b>	<b>13 208 541,54</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>78 675 250,00</b>	<b>70 132 539,00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 241 747 758,03</b>	<b>1 139 080 183,54</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>	<b>11 910 229,57</b>	<b>8 159 469,16</b>
Prestations de libre passage	7 659 800,75	4 796 860,45
Autres dettes	4 250 428,81	3 362 608,71
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>41 888 288,30</b>	<b>29 329 466,40</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>750 290,60</b>	<b>641 452,00</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 137 608 260,00</b>	<b>1 066 100 492,00</b>
Avoirs de vieillesse des assurés en activité	1 057 624 015,00	994 719 076,00
Passifs résultant de contrats d'assurance	78 675 250,00	70 132 539,00
Provisions techniques	1 308 995,00	1 248 877,00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>34 909 949,00</b>	<b>32 309 806,80</b>
<b>Capital de la fondation</b>	<b>12 480 740,56</b>	<b>2 539 497,18</b>
Situation en début de période	2 539 497,18	7 416 649,93
Dissolution des fonds libres	0,00	0,00
Excédent de produits	9 941 243,38	-4 877 152,75
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 241 747 758,03</b>	<b>1 139 080 183,45</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>144 236 539,30</b>	<b>152 448 912,85</b>
Cotisations règlementaires	71 426 820,30	68 961 321,40
Subsides du fonds de garantie	371 437,00	343 109,00
Sommes de rachat, prestations de libre passage	70 956 423,00	80 191 862,00
Remboursements EPL, divorce	1 340 097,00	2 902 620,45
Réserve de contributions de l'employeur	141 762,00	50 000,00
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-81 442 348,80</b>	<b>-69 879 608,45</b>
Rentes de vieillesse et de survivants	-4 048 861,80	-3 310 573,50
Rentes d'invalidité	-946 498,00	-1 103 958,10
Prestations en capital à la retraite	-29 688 305,00	-15 254 669,00
Prestations en capital au décès	-1 047 857,00	-214 380,00
PLP en cas de sortie	-34 999 390,00	-42 449 152,00
Versements anticipés EPL/divorce	-10 711 437,00	-7 546 875,85
<b>Constitution/dissolution du capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-73 602 350,80</b>	<b>-86 964 061,55</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-50 141 391,00	-72 074 501,05
Rémunération des capitaux d'épargne	-12 763 547,20	-14 750 379,90
Dissolution /Constitution de réserves de contributions	-109 215,60	-16 984,25
Rémunération ultérieure Capital d'épargne	-10 530 000,00	0,00
Dissolution des fonds libres	15 783,00	19 910,65
Constitution de provisions techniques	-60 118,00	-142 107,00
Transfert des fonds libres	-13 862,00	0,00
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>17 122 766,15</b>	<b>18 742 676,75</b>
Prestations d'assurance	6 449 426,50	5 930 308,85
Parts aux bénéficiaires des assurances	10 655 508,00	9 495 190,00
Autres produits	17 831,65	3 317 177,90
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-19 258 491,30</b>	<b>-19 868 847,60</b>
Primes d'assurance et frais	-8 764 708,10	-8 382 626,65
Apports uniques aux assurances	-10 251 334,00	-7 730 846,00
Cotisations au fonds de garantie	-226 645,50	-215 983,90
Autres charges	-15 803,70	-3 539 391,05
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-12 943 885,45</b>	<b>-5 525 358,65</b>

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>29 598 881,80</b>	<b>8 787 849,00</b>
Résultat des intérêts	9 867 783,56	11 412 127,92
Résultat des titres	20 627 771,12	-1 726 986,13
Coûts des placements	-896 672,88	-897 292,79
<b>Const. Provisions non techniques</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>211 200,00</b>
<b>Résultat de l'administration</b>	<b>-1 913 610,77</b>	<b>-1 792 491,95</b>
Frais d'administration	-776 672,47	-825 857,55
Frais de marketing et de publicité	-1 136 938,30	-966 634,40
<b>Excédent des charges/des produits avant modificatic de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>12 541 385,58</b>	<b>1 685 629,05</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-2 600 142,20	-6 562 781,80
<b>Excédent des produits/Excédent des charges</b>	<b>9 941 243,38</b>	<b>-4 877 152,75</b>

## EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

### Généralités

Sur les 1,137 milliard de francs de capitaux de prévoyance, 864,874 millions sont garantis par Swiss Life, la fondation supportant le risque pour 272,733 millions.

Les réserves de fluctuation de valeurs visées ont été fixées à 12,8% et calculées sur les engagements de prévoyance pour lesquels la fondation assume le risque. Avec 34,90 millions de francs, la valeur cible est pleinement atteinte. Les immobilisations financières ont été évaluées aux valeurs du marché.

Avec les gains issus de prestations d'assurance, la bonne performance de nos placements a permis de rémunérer les avoirs de vieillesse 2012, c'est-à-dire aussi bien la partie obligatoire que la partie surobligatoire, à un taux unique de 2,3%. Cela correspond à 0,8% de plus que le minimum légal prescrit pour la partie obligatoire, et à 1,05% de plus pour la partie surobligatoire. Nous avons également pu constituer des provisions techniques de l'ordre de 2,2 millions de francs afin de pouvoir continuer d'appliquer le même taux d'intérêt aux parties obligatoire et surobligatoire l'année prochaine.

La part d'excédent provenant des 10,656 millions de francs de prestations d'assurance s'est répartie à 57,3% sur les intérêts et à 42,7% sur les risques. Avec le résultat des placements, elle a servi à couvrir les engagements liés aux intérêts et à maintenir un bon taux de couverture.

Les frais de gestion incombant à la fondation par assuré actif s'élèvent à 316 francs (contre 304 francs l'année précédente).

## Placements et principes d'évaluation

### Engagements de prévoyance et degré de couverture

Les engagements de prévoyance de 1 066 100 492 de francs sont couverts par:

#### a) Actifs liés à des contrats d'assurance

	31.12.2011 CHF	31.12.2011 %
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vieillesse	70 132 539	6,58

#### b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	31.12.2011 CHF	31.12.2011 %
Immobilisations financières avec garantie de la valeur nominale et garantie d'intérêt assumées par Swiss Life	39 540 913	69,37

#### c) Immobilisations financières pour lesquelles la fondation assume le risque

	31.12.2012 CHF	31.12.2012 %
Part des placements dont la fondation assume le risque nécessaire à la couverture des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	272 733 975	23,97

Ces immobilisations financières sont gérées par trois gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich; Credit Suisse, Berne et Zurich; Swiss Life Asset Managers SA, Zurich).

Les immobilisations financières se décomposent comme suit:

	%
<b>Actions</b>	<b>28,6</b>
Suisse	12,6
Monde	13,1
Marchés émergents	2,9
<b>Obligations</b>	<b>53,6</b>
Suisse CHF	39,1
Monde (couvertes)	14,5
<b>Immobilier</b>	<b>14,3</b>
<b>Liquidités</b>	<b>3,5</b>

**c) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2**

Le degré de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life s'élève à 100%. Le degré de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	<b>31.12.2012</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2011</b> <b>CHF</b>
Part du capital de couverture et des provisions techniques	272 733 975,00	256 427 040,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
<b>Capital de couverture nécessaire</b>	<b>272 733 975,00</b>	<b>256 427 040,00</b>
Capital de couverture disponible	272 733 975,00	256 427 040,00
Réserves de fluctuation de valeurs	34 909 949,00	32 309 806,80
Capital de la fondation, fonds libres	12 480 740,56	2 539 497,18
<b>Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires</b>	<b>320 124 664,56</b>	<b>291 276 343,98</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>117,38%</b>	<b>113,59%</b>
<b>Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)</b>	<b>104,17%</b>	<b>103,40%</b>

**e) Nombre de personnes assurées**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Personnes assurées actives	6 049	5 886
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	185	162
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	111	92
Bénéficiaires de rentes de veuve/de veuf et d'orphelin	23	20

**f) Rémunération des avoirs de vieillesse**

	<b>2012</b> <b>%</b>	<b>2011</b> <b>%</b>
Partie obligatoire	2,30	2,00
Partie surobligatoire	2,30	1,50

## Changements au niveau du personnel

Membre de longue date, ancien président, vice-président et trésorier du conseil de fondation, Hans-Rudolf Stahel a quitté ce dernier au milieu de l'année. Nous ne manquerons pas de regretter son expérience, ses vastes connaissances et son agréable personnalité. Le conseil de fondation perd ainsi le dernier représentant de la génération ayant considérablement marqué notre institution de prévoyance et contribué à son succès. Le rédacteur du présent document ayant parallèlement dû quitter son poste de représentant des salariés au conseil de fondation en raison de son âge, tout en pouvant rester acquis audit conseil au titre de représentant de la SSO assumant des fonctions d'employeur, il a fallu chercher un ou une salarié(e) afin de venir le remplacer et préserver la parité du conseil. Mme Cornelia Jäggi, actuelle présidente de Swiss Dental Hygienists, représentera donc les intérêts des salariés à l'avenir. Tanja Bollig Bonvin a pour sa part pris la succession de Hans-Rudolf Stahel après son élection à la vice-présidence et au comité du conseil de fondation. Le secrétariat situé Münzgraben a lui aussi connu un changement au sein de son personnel. M. Beat Kummer, spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral, travaille pour la prévoyance SSO depuis mars 2012.

## Organes – tiers mandatés

### Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden, (président)<sup>\*)</sup>

Représentant des salariés (jusqu'au 30.06.2012), représentant des employeurs (depuis le 01.07.2012)

Hans-Rudolf Stahel, Pfäffikon, (vice-président)<sup>\*)</sup> (jusqu'au 30.06.2012)

Représentants des employeurs

Tanja Bollig Bonvin, Randogne (vice-présidente)<sup>\*)</sup>(depuis le 01.07.2012)

Représentante des salariés

Renato Broggini, Balerna

Représentant des employeurs

Cornelia Jäggi, Lohn-Ammannsegg (depuis le 01.04.2013)

Représentante des salariés

Elsbeth Tobler, Sempach Station

Représentante des salariés

### Secrétariat

Paul Hostettler, avocat, gérant<sup>\*)</sup>

Alain Duc, Beat Kummer (depuis le 01.03.2012), Andreina Rudel (jusqu'au 31.03.2012), Sonja Winkler

### Comptabilité externe

EY Accounting Services SA, 3001 Berne

### Organe de contrôle

Fiduria SA, 3007 Berne

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services SA, Zurich

### Gestion de fortune

Albin Kistler Partner, 8001 Zurich

Credit Suisse, Berne et Zurich

Swiss Life Asset Managers SA, 8001 Zurich

### Spécialiste des placements externe

PPCmetrics Zurich, pour l'étude ALM et l'analyse de mise en œuvre 2011

### Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich

Zurich (n° de registre ZH 1036)

<sup>\*)</sup> = Comité des finances

Berne, août 2013



Hans-Caspar Hirzel, docteur en médecine dentaire  
Président



Paul Hostettler, avocat  
Gérant